

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 1776

présenté par
M. Ratenon

ARTICLE 36

Compléter l'alinéa 9 par le signe :

« . »

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Cet amendement rédactionnel propose de corriger l'erreur du Gouvernement en lui rappelant qu'en français, il faut terminer ses phrases par un point.

Nous savons que le Gouvernement a du écrire son texte dans la précipitation, dans l'espoir de le faire passer en force au Parlement avant que le mouvement social ne prenne une ampleur trop importante.

Nous comprenons donc que dans la précipitation il ait pu oublier une règle de grammaire aussi primaire.

Nous nous inquiétons cependant des autres erreurs et oublis qu'il a pu commettre dans cette précipitation et qui pourraient –elles– avoir un impact important sur la vie des Françaises et des Français. Par exemple, il semblerait que le Gouvernement ait oublié toute notion de justice en rédigeant ce projet de loi...

Enfin, le fait d'oublier un point dans un projet de loi proposant justement de passer à un système de retraite par points peut être vu comme un mauvais présage. Il serait décidément plus sage de retirer ce texte de loi, injuste et mal rédigé."